

QUI GERE VOS
DONNEES
LORSQUE VOUS NE LE
FAITES PAS ?



Une attaque de vos systèmes ou la simple perte d'un ordinateur portable sont susceptibles d'exposer votre entreprise à une multitude de coûts et pertes. Le contrat Data Risks by Hiscox est destiné à vous protéger contre les risques liés à l'exposition de vos données personnelles et de vos systèmes informatiques, et vous permet d'exercer votre activité en toute tranquillité.

Hiscox. Assureur spécialiste

En tant qu'experts dans le domaine des risques liés à la sécurité informatique depuis plus de 10 ans, nous savons la valeur d'un service de qualité et d'une approche simple, flexible et rapide. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- six modules optionnels, vous permettant d'élaborer le contrat qui correspond le mieux à vos risques,
- un réseau mondial de techniciens et d'avocats spécialisés dans la protection des données personnelles - vous avez la garantie de recevoir le support d'un expert n'importe où et à n'importe quel moment,
- un accès gratuit à notre solution d'information globale sur la protection des données personnelles via notre portail de ressources dédié (Hiscox eRisk Hub™),
- des modules qui incluent la couverture des failles de sécurité informatique causées par un tiers agissant en votre nom.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistres est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Avec Hiscox ...

En mettant à votre disposition six garanties modulables, nous vous permettons d'élaborer le contrat « Data Risks by Hiscox » qui correspond le mieux à votre activité. Vous trouverez ci-dessous le descriptif des garanties de nos deux modules principaux, et une introduction sur les quatre autres modules disponibles.

Vie privée, données personnelles et confidentialité

- Nous couvrons toute réclamation à votre rencontre dans les cas suivants :
 - atteinte à la vie privée et à la confidentialité des données personnelles,
 - divulgation d'informations confidentielles,
 - actions d'autorités administratives ou gouvernementales,
 - virus / attaque par déni de service.

Faillies de sécurité informatique

- Nous couvrons les frais d'expertise informatique et juridique nécessaires à l'identification de l'origine de la faille et au recensement des données personnelles qui ont été exposées.
- Nous prenons en charge les frais de notification des atteintes à vos données :
 - les frais liés à l'identification et à la rédaction des obligations de notification,
 - les frais de notification des atteintes aux individus,
 - les frais de notification légale ou réglementaire des atteintes,
 - les frais de centre d'appel.
- Nous payons les frais de veille contre l'utilisation frauduleuse des données personnelles par un prestataire spécialisé pour une durée d'un an.
- Si votre réputation est entachée, nous pouvons prendre en charge les honoraires d'une agence spécialisée en gestion de crise et relations publiques.

Cyber-responsabilité

Grâce au module Cyber-responsabilité, nous sommes à vos côtés pour répondre aux réclamations liées aux contenus que vous diffusez en ligne. En effet, le contenu d'un site internet ou un email envoyé à un client peuvent être considérés comme diffamants ou violer le droit d'auteur d'un tiers par erreur.

Cyber-piratage

Si un pirate endommage vos sites internet, intranet, programmes et données électroniques, ou s'il dérobe des données qui vous appartiennent, le module Cyber-piratage indemnise vos coûts de réparation, de restauration et de remplacement.

Un consultant spécialisé procèdera également à un audit complet de vos systèmes d'informations, conduira une enquête pour identifier le pirate, améliorera la sécurité du système et pourra faire appel à une agence de relations publiques pour rétablir votre réputation.

Cyber-extorsion

Plutôt que de s'en prendre à vos données personnelles ou à vos sites internet, un pirate peut réclamer le versement d'une rançon sous peine d'anéantir votre système informatique ou de diffuser des informations confidentielles. Dans ce cas, le module Cyber-extorsion vous donne à la fois accès à l'assistance d'un prestataire spécialisé dans la gestion des risques liés à la sécurité, mais également au remboursement éventuel des rançons versées au pirate afin de minimiser l'impact sur votre activité.

Cyber-perte de revenus

A quel point votre société serait affectée si un pirate, un concurrent ou tout autre tiers ciblait votre système informatique pour bloquer vos ventes en ligne ? Notre module Cyber-perte de revenus permet de combler les pertes de revenus qui résultent de l'interruption de l'activité.

Cas d'étude

Des criminels se sont infiltrés dans le système informatique d'un grand distributeur et se sont emparés des numéros de carte bancaire lors de transactions. Ils ont ensuite profité de cette faille pour accéder à la base de données centrale de la société, où ils ont pu récupérer plus de 45 millions de numéros de carte de crédit et autres données personnelles.

Peu après ce piratage, le distributeur a été la victime de nombreuses allégations pour violation de données personnelles et négligence dans la gestion des données financières de ses clients. De plus, une enquête administrative a été mandatée et le groupe a été la cible de nombreuses demandes d'indemnisations. La majorité des revendications émanait de Visa ou MasterCard, qui tentait de récupérer les pertes opérationnelles liées à la fraude. Environ un an après le piratage, le distributeur a provisionné une perte totale à 216 millions de dollars.

Next steps

Cette brochure est un résumé non exhaustif du contrat Data Risks by Hiscox. Pour plus d'informations et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

I www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.